



Ministère  
de la Communauté française

CIRCULAIRE N° 3292

DATE 14/10/2010

**Objet : « L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU HOSPITALIER SUBVENTIONNE OU ORGANISE PAR LE MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE » ou L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DE « TYPE 5 ».**

**Réseau : Tous**

**Niveau : Fondamental et Secondaire ordinaire et spécialisé, CPMS**

**Période : Année scolaire : 2010-2011**

- A Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargé de l'enseignement
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Membres des services de l'Inspection
- Aux Membres des services de la Vérification
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires et spécialisés subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Membres du Service général d'Inspection ;
- Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

**Pour information :**

- Aux Associations de parents
- Aux Organisations syndicales

---

**Autorités :** Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Signataires :** Marie-Dominique Simonet

**Gestionnaires :** Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Personnes ressources :**

Jean-François Delsarte – 02/801.78.54 – [jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be)

Didier Duray – 02/801.78.64 – [didier.duray@gov.cfwb.be](mailto:didier.duray@gov.cfwb.be)

**Documents à renvoyer :** Néant

**Nombre de pages :** 23

**Téléphone pour duplicata :**

**Mots-clés :** Type 5 – Hôpital - Domicile

## Préface

Entretenir ou développer les acquis, maintenir le lien social, voire rendre moins pénibles des traitements parfois très lourds et invalidants en apportant une présence non empreinte de connotation médicale, le rôle et l'importance de l'enseignement spécialisé de type 5, destiné aux élèves malades ou convalescents ne sont plus à démontrer.

Les compétences spécifiques et particulièrement adaptées développées par les enseignants permettent un accompagnement professionnel empreint d'humanité et de respect face à des jeunes en souffrance.

Notre société change, évolue. La médecine progresse chaque jour. Les traitements ne nécessitent plus nécessairement un maintien en milieu hospitalier, mais ils ne permettent pas non plus toujours un retour à l'école. Un nombre important de jeunes passent alors de longues périodes à domicile. Ce « décrochage scolaire » temporaire ne devrait cependant pas hypothéquer la poursuite d'un cursus scolaire harmonieux.

A l'heure de la croissance extraordinaire de l'Internet et de l'outil informatique, de nouveaux défis s'ouvrent à nous. Ils réclament la participation de tous les acteurs de l'enseignement : l'élève malade ou convalescent et sa famille, l'école spécialisée de type 5 et l'école dite « ordinaire » fréquentée par le jeune. A ce niveau j'insisterais plus particulièrement sur l'indispensable partenariat entre les écoles de type 5 et les autres établissements et sur la responsabilité qui incombe aux écoles d'origine quant au suivi scolaire de leurs élèves mêmes malades.

La présente circulaire, fruit d'un important travail mené par les Pédagogues hospitaliers est un outil indispensable à chaque établissement scolaire, aujourd'hui probablement, demain, très certainement.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et d'en assurer la plus large diffusion possible.



Marie-Dominique SIMONET,  
Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale



*Ministère  
de la Communauté  
française*

Circulaire N° 3292

**L'enseignement en milieu hospitalier  
subventionné ou organisé par le Ministère de la  
Communauté française de Belgique**

**ou**

**L'enseignement spécialisé de « type 5 ».**

Document réalisé en collaboration avec :



Association des Pédagogues Hospitaliers  
de la Communauté française de Belgique

Mise à jour : septembre 2010

## Table des matières

- Reproduction de l'affiche à photocopier, distribuer et apposer dans la salle des profs	p. 2
- Préface de Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire Marie-Dominique SIMONET	p. 3
- 1. L'enseignement aux jeunes malades en quelques mots	p. 4
- 2. Concrètement, comment procéder ?	p. 7
- 3. Répertoire des écoles à l'hôpital	P. 9
- 4. Associations partenaires	p. 16
- 5. Services de l'Administration et Ministère de l'enseignement	p. 19
- 6. Quelques références légales	p. 20
- 7. Charte européenne des droits à la scolarité du jeune malade	p. 21
- 8. Suggestions bibliographiques	p. 22
- 9. Sites utiles	p. 22
- 10. Remerciements	p. 23

A reproduire, agrandir, distribuer, afficher dans la salle des professeurs, salles d'attente, ...



**Vous avez un élève, malade / hospitalisé / convalescent ...**

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) → circulaires → N° 3292

Livre blanc sur l'accueil de l'enfant malade ou handicapé à l'école : [www.liguedesdroitsdelenfant.be](http://www.liguedesdroitsdelenfant.be)

## Préface

Entretenir ou développer les acquis, maintenir le lien social, voire rendre moins pénibles des traitements parfois très lourds et invalidants en apportant une présence non empreinte de connotation médicale, le rôle et l'importance de l'enseignement spécialisé de type 5, destiné aux élèves malades ou convalescents ne sont plus à démontrer.

Les compétences spécifiques et particulièrement adaptées développées par les enseignants permettent un accompagnement professionnel empreint d'humanité et de respect face à des jeunes en souffrance.

Notre société change, évolue. La médecine progresse chaque jour. Les traitements ne nécessitent plus nécessairement un maintien en milieu hospitalier, mais ils ne permettent pas non plus toujours un retour à l'école. Un nombre important de jeunes passent alors de longues périodes à domicile. Ce « décrochage scolaire » temporaire ne devrait cependant pas hypothéquer la poursuite d'un cursus scolaire harmonieux.

A l'heure de la croissance extraordinaire de l'Internet et de l'outil informatique, de nouveaux défis s'ouvrent à nous. Ils réclament la participation de tous les acteurs de l'enseignement : l'élève malade ou convalescent et sa famille, l'école spécialisée de type 5 et l'école dite « ordinaire » fréquentée par le jeune. A ce niveau j'insisterais plus particulièrement sur l'indispensable partenariat entre les écoles de type 5 et les autres établissements et sur la responsabilité qui incombe aux écoles d'origine quant au suivi scolaire de leurs élèves mêmes malades.

La présente circulaire, fruit d'un important travail mené par les Pédagogues hospitaliers est un outil indispensable à chaque établissement scolaire, aujourd'hui probablement, demain, très certainement.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et d'en assurer la plus large diffusion possible.

Marie-Dominique SIMONET,  
Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

# 1. L'enseignement aux jeunes malades en quelques mots

## Introduction

Quelques concepts clés afin de mieux appréhender l'enseignement en hôpital ou l'enseignement spécialisé de « type 5 ».

\* Action pédagogique adaptée aux capacités du jeune pour maintenir la continuité scolaire

\* Une école à part entière mais différente quant à son fonctionnement et aux objectifs poursuivis.

\* Au sein des services hospitaliers (hospitalisation classique ou hôpital de jour), parfois<sup>1</sup> au domicile du jeune (malade, accidenté ou en convalescence).

\* Coopération active entre le jeune, sa famille, l'école d'origine<sup>2</sup>, celle en hôpital et le monde médical.

\* Travail en interdisciplinarité pour une meilleure cohérence des interventions

\* Prise en charge scolaire « inter réseau ».

## Historique succinct des écoles en hôpital en Belgique

Grâce au développement des connaissances en étiologie et en thérapeutique et à la suite d'un changement des mentalités face à la maladie, le XXe siècle s'est caractérisé, en matière d'éducation, par une volonté commune des médecins, des responsables politiques, des enseignants et des parents de se mobiliser et d'adapter les structures scolaires aux nécessités du temps.

Dès lors, à l'instar d'initiatives prises dans plusieurs hôpitaux de nos grandes villes, des écoles en milieu hospitalier s'implantèrent un peu partout en Belgique dès 1951.

Il est important d'offrir aux jeunes malades et accidentés le moyen de poursuivre une scolarité en accord avec leurs capacités physiques et intellectuelles, tout en se conformant à l'esprit des textes légaux traitant de l'instruction publique obligatoire.

La loi de 1970 organisant l'enseignement spécialisé, a permis le développement de véritables écoles en l'hôpital. A ce jour, 19 écoles organisées ou subventionnées par le ministère de la Communauté française proposent un service spécifique et adapté au sein de plus de 45 services hospitaliers. (Voir ci-après le répertoire des écoles francophones - et de leurs diverses implantations - de type 5 en ce compris celle subventionnée par la Communauté néerlandophone au Préventorium à De Haen)<sup>3</sup>.

## Pourquoi des écoles en hôpital ?

### Motif pédagogique :

Trop de parents - ou d'enseignants - se trouvent démunis face à l'interruption du processus scolaire provoquée par la maladie ou l'accident d'un jeune.

---

<sup>1</sup> L'enseignement au domicile fait l'objet d'une procédure particulière. Pour qu'un jeune puisse en bénéficier, certains critères doivent être rencontrés. Ce sont les Commissions Consultatives qui sont chargées de l'étude du dossier. Voir la circulaire informative de la Communauté française N° 2923 du 21/10/2009.

<sup>2</sup> L'expression « école d'origine » doit être comprise dans ce document comme l'école fréquentée par le jeune avant son hospitalisation

<sup>3</sup> Pour faciliter la recherche nous pensons qu'il est préférable de classer les écoles de T5 par région à partir des hôpitaux où elles se situent plutôt qu'à partir de leur « maison mère » pas nécessairement de T5 ou dont le nom n'est pas assez explicite. Un classement par école est disponible via le site de l'association [www.aph.be](http://www.aph.be) (rubrique : répertoire)

Une action concertée entre l'école d'origine (c'est-à-dire l'établissement dans lequel le jeune est régulièrement inscrit), l'école en hôpital (la structure d'enseignement qui se charge d'organiser la scolarité durant l'hospitalisation ou la convalescence) et les parents apporte une réponse adaptée qui prend en considération les capacités physiques, intellectuelles et psychologiques du jeune et garantit une continuité satisfaisante des études malgré la maladie ou l'hospitalisation.

#### Motif thérapeutique :

Au-delà de l'avantage de résorber l'hiatus scolaire consécutif à une hospitalisation ou à une convalescence, l'intérêt d'une prise en charge scolaire spécialisée réside dans la possibilité offerte au jeune malade ou accidenté de tirer profit d'une activité intellectuelle qui le détourne de ses soucis de santé et des astreintes associées aux mesures thérapeutiques qui lui sont prescrites. L'enfant ou l'adolescent a le moyen de retrouver ses repères en disposant d'une structure familière qui met fin à un isolement corollaire de toute hospitalisation ou convalescence.

#### Motif psychosocial :

Quels qu'en soient les motifs, qu'il s'agisse d'appliquer des traitements médicaux, d'effectuer des examens ou que la cause de l'isolement relève de consignes prophylactiques, une telle modification du cadre de vie s'accompagne toujours de troubles émotifs et d'angoisse.

L'action éducative poursuivie par les écoles en hôpital vise à rendre chaque jeune le plus autonome possible eu égard à ses problèmes de santé et en particulier dans la situation de dépendance qu'implique une hospitalisation. L'école en hôpital devient, pour le jeune, un espace de développement particulier dans lequel il peut expérimenter des domaines d'apprentissages originaux qui ne limitent pas l'action éducative des enseignants en hôpital à une démarche pédagogique de "remise à niveau scolaire de l'élève". C'est l'occasion pour le jeune malade de se valoriser par l'acquisition de nouvelles compétences dans des domaines tels que le multimédia, de s'ouvrir toujours plus à la dimension européenne ; c'est une occasion d'apprendre autre chose et aussi d'apprendre autrement ; c'est l'opportunité de rencontres et d'échanges au sein de groupes très hétérogènes, occasion de se confronter au regard des autres.

#### Organisation du suivi scolaire mis en place.

##### 1. L'hospitalisation est de courte durée (quelques jours).

L'action pédagogique s'oriente vers des tâches de remédiation ponctuelle, de raisonnement ou de travaux de recherche selon les besoins éducatifs et l'état de santé du jeune.

##### 2. L'hospitalisation dure plus longtemps (plusieurs semaines, voire des mois). La plupart des enfants et des jeunes dont l'état le permet se montrent "demandeurs d'école" après quelque temps de privation scolaire.

La scolarisation prend une autre tournure et exige une coopération régulière entre l'école en hôpital, l'école d'origine et le cas échéant avec des professeurs à domicile afin que les matières enseignées et à étudier soient bien suivies et que la réintégration de

l'élève dans son école d'origine s'effectue dans de bonnes conditions. Pour chacun de ces élèves, un projet d'accueil individualisé sera élaboré en concertation avec les différents acteurs (le jeune, ses parents, les enseignants, le PMS), précisant notamment les objectifs à court et moyen termes, les aménagements et aides complémentaires nécessaires, les modalités de collaboration, etc.

Le suivi diffère fortement selon, notamment, la durée et la raison des hospitalisations. C'est ainsi que l'on observe :

- l'école d'origine se charge de transmettre le programme en cours et tous les travaux qui s'y rattachent ;
- l'école d'origine transmet un programme et laisse à l'école en hôpital le soin d'établir la progression des travaux fournis ; répond aux demandes spécifiques du jeune hospitalisé et de ses parents ;

Le cas échéant :

- les partenaires précisent les modalités des évaluations (bilans ou examens) ;
- les partenaires précisent les modalités de la participation aux conseils de classe, aux réunions avec les centres P.M.S., et avec le corps médical.

Dans tous les cas, il importe de consigner le travail réalisé en un seul dossier qui suit l'élève (hôpital, domicile, centre de rééducation, école). Dans les situations qui le nécessitent, l'équipe du T5 doit pouvoir assurer un accompagnement du jeune et de l'enseignant d'origine pour aider à la réintégration harmonieuse de l'élève.

### Conclusions.

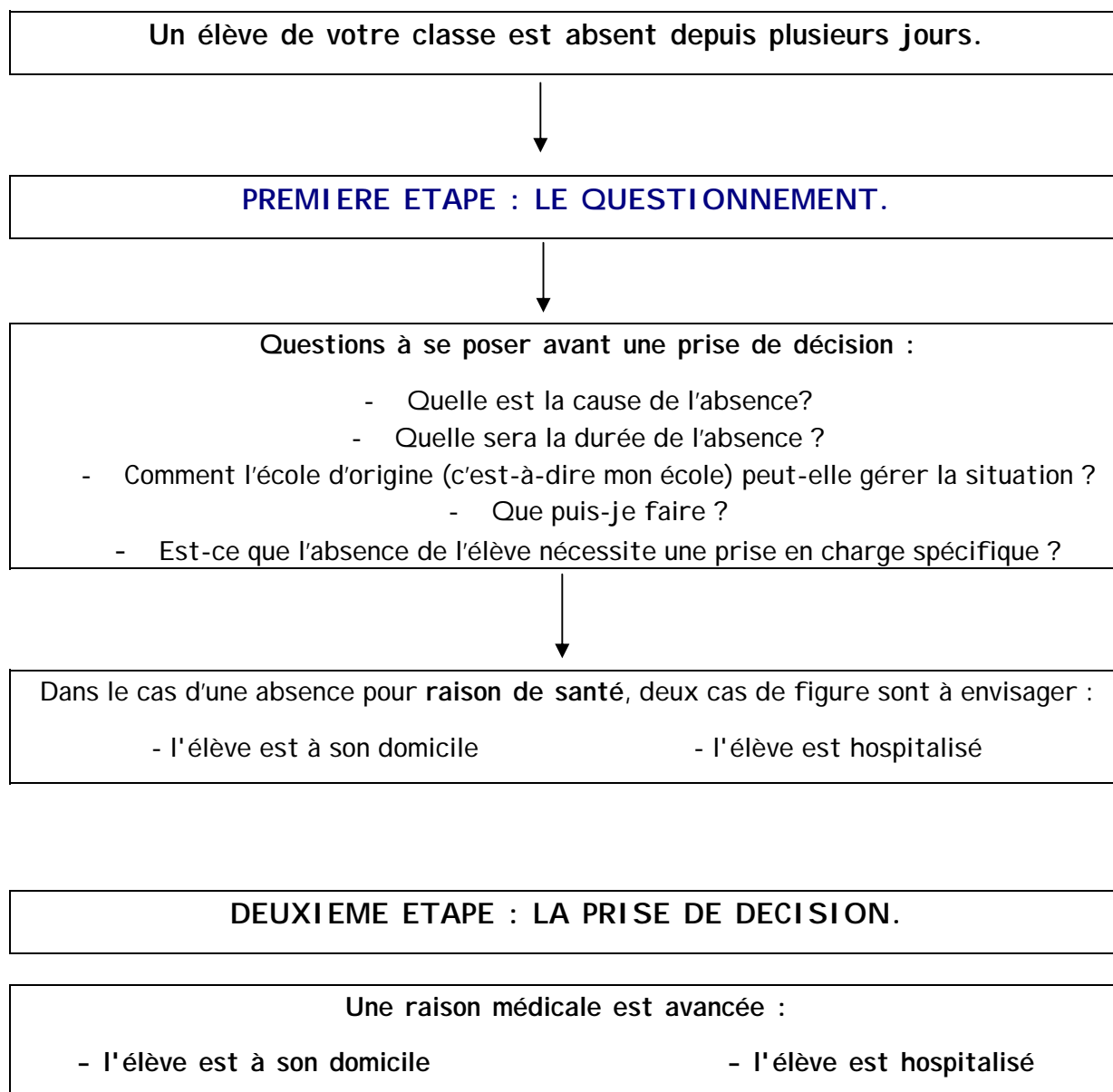
- L'enseignement en hôpital, organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique, est une structure éducative à part entière.
- L'école en l'hôpital rend au jeune malade son statut d'élève.
- Le rôle des enseignants en hôpital consiste à garantir l'instruction à laquelle le jeune malade a droit, le cas échéant en collaboration avec l'équipe de l'école d'origine, en tenant compte de son état de santé mental, physique et moral.
- Les élèves des écoles en hôpital demeurent administrativement rattachés à leur école d'origine, ils bénéficient donc d'une "double inscription scolaire" durant le temps de leur hospitalisation (et parfois aussi durant la convalescence à domicile).
- Dans la pratique, si les écoles en hôpital se chargent d'enseigner les matières et de faire passer les épreuves (interrogations, tests, examens, etc.), la certification reste toujours sous la responsabilité de l'école d'origine (c/f circulaire 1756 du 14/02/07).
- Le « décret mission » affirme la responsabilité des écoles quant au suivi scolaire de tout jeune inscrit dans un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française en ce compris durant les périodes d'absence. S'il s'agit d'une absence pour raison de santé, un partenariat peut être établi avec une école d'enseignement spécialisé.



## 2. Concrètement, comment procéder ?

Attendu que de nombreux enseignants ne sont pas très familiarisés avec le fonctionnement des écoles en hôpital, le tableau ci-après décrit une « démarche type » afin d'établir une collaboration entre les écoles d'origine et les écoles en hôpital.

Même s'il n'y est pas fait mention dans ce schéma, il est évident que l'avis du jeune doit être pris en considération, en particulier en ce qui concerne les informations qui seront communiqués à propos de la raison de son absence.



L'école d'origine prend contact avec les parents ou s'adresse sans délai à l'école en hôpital afin d'assurer la continuité de la scolarité de l'élève (pour repérer l'école à l'hôpital concernée, voir pages 9 à 15 ci-après<sup>4</sup>).

L'école d'origine prend contact avec les parents et décide de la meilleure aide à apporter.

- Si des raisons de santé sont confirmées, les écoles en hôpital peuvent offrir des solutions originales permettant au jeune et à sa famille de trouver une solution intérimaire satisfaisante<sup>5</sup>.
- Les enseignants des écoles à l'hôpital pourront participer à tout conseil de classe afin d'apporter les informations relatives aux apprentissages de «l'élève partagé»

Il est souhaitable d'organiser, dans chaque établissement scolaire, un « point santé » et de désigner une personne ressource qui puisse centraliser les informations autour tout ce qui touche à « l'éducation à la santé » - où l'on pourrait aussi y trouver les procédures définies pour chaque jeune à besoins spécifiques de l'établissement.

De la même manière, on y ferait transiter les notes de cours pour les jeunes malades durant leurs périodes d'hospitalisation ou de convalescence.

Quoi qu'il en soit, il nous semble important d'insister sur la responsabilité des écoles d'origine quant à la transmission des contenus ou des notes de cours des enseignants (pas seulement des titres de leçons). On confie parfois cette tâche aux copains de classe qui ne la mènent pas toujours à bien (envois irréguliers, incomplets, notes de cours des élèves comportant des erreurs, ...)

Par ailleurs, nous ne pouvons que conseiller de consigner par écrit les matières sur lesquelles portera l'évaluation de fin d'année éventuelle et les dates des conseils de classe afin qu'un représentant de l'école de type 5 puisse éclairer l'équipe de l'école d'origine qui reste responsable de la certification.

<sup>4</sup> [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) → circulaires (ou pour les mises à jour du répertoire : [www.aph.be](http://www.aph.be) → répertoire)

<sup>5</sup> Si nécessaire et/sou selon certaines conditions, une mise à disposition de matériel informatique peut être envisagée tant pour le jeune à domicile que pour l'école d'origine afin d'assurer par exemple un enseignement à distance en temps réel ou non. De même, si pertinent, une association de professeurs bénévoles peut assurer un relais soit à domicile soit dans les services hospitaliers qui ne bénéficieraient pas d'école : [www.ehd.be](http://www.ehd.be)

## 3. Répertoire<sup>6</sup> des écoles d'enseignement spécialisé de type 5

### I.) Régime francophone.

#### A. Région bruxelloise et Brabant wallon.

##### 1. Hôpital St-Pierre

Rue Haute, 322 (bâtiment Vésale 9e étage) (fondamental)

1000 Bruxelles

Tél. : 02/535 43 67 - Fax : 02/535 43 77 - [sergedel@hotmail.com](mailto:sergedel@hotmail.com)

Ecole ROBERT DUBOIS : implantation du Centre pédagogique Jules Anspach Tél. : 02/508 11 00

---

##### 2.a) Hôpital Universitaire des Enfants Reine FABIOLA (H.U.D.E.R.F.)

Avenue J.J. Crocq, 17 - 1020 Bruxelles (fondamental + secondaire)

Tél.: 02/477 31 62 ou 63 - Fax : 02/477 33 61 - [ecole.r.dubois@brunette.brucity.be](mailto:ecole.r.dubois@brunette.brucity.be)

Ecole ROBERT DUBOIS (même pouvoir organisateur mais école, et donc direction, différente de l'école précédente portant le même nom)

##### 2.b) « La Contre-Allée »

Av du Panthéon 41 - 1082 Bruxelles (maternel)

Tél. : 02/414.80.37

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

##### 2.c1) Hôpital Universitaire ERASME

Route de Lennik, 808 - 1070 Bruxelles (fondamental et secondaire)

Tél. primaire et fax : 02/555 46 76 - Tél. secondaire : 02/555 68 69

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

##### c2) « Centre de jour pour adolescents - La porte bleue » (secondaire)

Rue de Veeweyde, 47 - 1070 Bruxelles

Tél. : 02/522.87.69

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

##### 2.d) Centre Hospitalier Jean Titeca («Unité Karibu »)

Rue de la Luzerne, 11 - 1030 Bruxelles (secondaire)

Tél. : 02/735.01.60

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

##### 2.e) « Le Domaine »

Rue Laneau, 33 - 1420 Braine-l'Alleud (secondaire)

Tél. : 02/384 25 93

Ecole ROBERT DUBOIS (implantation de 2.a)

---

<sup>6</sup> Voir aussi classement par « école » au lieu du classement par « hôpital » via le site de l'association. De même, les mises à jour éventuelles du répertoire des écoles en hôpital seront disponibles sur le site de l'APH : [www.aph.be](http://www.aph.be)

### 3. Centre Hospitalier Iris Sud (Etterbeek-Ixelles)

Rue Jean Paquot, 63 - 1050 Bruxelles (fondamental)

Tél. : 02/641 47 52 - [mich.vg@live.be](mailto:mich.vg@live.be)

Ecole dans l'hôpital : implantation de l'école communale d'enseignement spécialisé « Les Carrefours » : [ecolescarrefours@hotmail.com](mailto:ecolescarrefours@hotmail.com) - Tél.: 02/647.25.58

---

#### 4.a) Centre neurologique William Lennox

Allée de Clerlande, 6 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire)

Tél. : 010/43 02 97 - Fax : 010/43.02.97 -

L'ÉCOLE ESCALE - direction niveau fondamental : [fumbapascale@hotmail.com](mailto:fumbapascale@hotmail.com)

- direction niveau secondaire : [christian.lieutenant@gmail.com](mailto:christian.lieutenant@gmail.com)

#### 4.b) Clinique Saint-Pierre

Avenue reine Fabiola, 9 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire via bénévole)

Tél. : 010/43 77 20 - L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### 4.c1) Cliniques Universitaires Saint-Luc (pédiatrie)

Avenue Hippocrate, 10 bte 8510 - 1200 Bruxelles (fondamental + secondaire)

Tél. : 02/764 47 99 - Fax : 02/764 89 15 -

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### c2) « Kapp » : hôpital de jour pédopsychiatrique (aux clin. univ. St-Luc)

Avenue Hippocrate, 10 bte 8510 - 1200 Bruxelles (fondamental)

Tél. : 02/764 24 80 - Fax : 02/764 89 15 -

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### c3) Centre Thérapeutique pour Adolescents (CThA)

Place Carnoy, 16 - 1200 Bruxelles (secondaire)

Tél. : 02/764 20 02 - Fax : 02/764 89 12 -

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### c4) « L'Entreliens »

Rue du Campanile, 37 - 1200 Bruxelles (secondaire)

Tél. : 02/770 50 41 - [entreliens@msn.com](mailto:entreliens@msn.com)

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### c5) « L'entre [2] »

Place du Campanile, 23 - 1200 Bruxelles (fondamental + secondaire)

Tél./Fax : 02/762.50.95 - [lentre2@gmail.com](mailto:lentre2@gmail.com)

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### 4.d.1) « Parhémie » : Centre Psychiatrique pour enfants & adolescents

Avenue J. Pastur, 45 - 1180 Bruxelles (fondamental + secondaire)

Tél. : 02/373.82.10 - Fax : 02/373.82.29 -

#### d.2) « Parhémie » : Centre Psychiatrique de jour pour enfants

Avenue de Broqueville, 147 - 1200 Bruxelles (fondamental)

Tél. : 02/771.70.70 - Fax : 02/ -

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

#### 4.e) Clinique « La Ramée » (secondaire)

Avenue de La Ramée, 20 - 1180 Bruxelles

Tél. : 02/344.18.94 - Fax : 02/344.89.68 -

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

**4.f) Centre de Jour « Grandir » (fondamental)**

Rue de la Limite, 116 - 1210 Bruxelles -

Tél. : 02/218.20.42

L'ÉCOLE ESCALE : (implantation de 4.a)

---

**5. Les Clairs Vallons**

Rue de Mont Saint Guibert, 24 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire)

Tél. : 010/48 02 15 - Fax : 010/48 02 07 - [ecole.clairsvallons@belqacom.net](mailto:ecole.clairsvallons@belqacom.net)

Ecole dans l'hôpital

---

**6. « La Petite Maison » : hôpital pédopsychiatrique**

Rue des Acacias, 4 -1450 Chastre (fondamental)

Tél. : 010/65 69 47 - Fax : 010/65 51 73 [leschardonsbb@gmail.com](mailto:leschardonsbb@gmail.com)

Ecole « LES CHARDONS »

---

**7. Hôpital de Braine-l'Alleud**

Rue Wayez, 35 - 1420 Braine-l'Alleud (fondamental)

Tél. : 02/389 02 59 - Fax : 02/389 06 96 - [ecolevangeffel@gmail.com](mailto:ecolevangeffel@gmail.com)

Ecole « RENE VAN GEFFEL » (NB : Association «l'École à l'hôpital et à domicile» pour le secondaire)

(implantation de l'école « La Maison familiale » : 02/384 98 14 - [lesoleillevant@scarlet.be](mailto:lesoleillevant@scarlet.be) )

---

*Centre Hospitalier Régional de la Haute-Senne*

*1400 Nivelles (Fondamental + secondaire)*

*Classe au CHR de la Haute-Senne (service pédiatrie)*

*(classe organisée par l'hôpital - non subventionnée par le Ministère de la Comm. française)*

*Chaussée de Braine, 49 - 7060 Soignies*

*Tél. : 067/34 86 80 - Fax : 067/34 86 83*

---

**B. Région de Tournai**

**8. Centre Régional Psychiatrique « Les Marronniers »**

Unités pour Adolescents (les Kiwis et les Mangroves)

Ecole « Le Ricochet » (secondaire)

Rue Despars, 94 - 7500 Tournai

Tél. : 069 / 880 672 - Fax : 069 / 880 679

(implantation de l'école d'enseignement spécialisé libre subventionné "Les Colibris"- ouverture septembre 2010

rue du Saulchoir, 56 - 7540 Kain - Tél : 069 / 22 27 33 - [jeanlucooghe@hotmail.com](mailto:jeanlucooghe@hotmail.com) )

---

**C. Région de Mons**

**9.a) Centre Inter-Universitaire Ambroise Paré**

Boulevard Kennedy - 7000 Mons (fondamental)

Tél./Fax : 065/39 29 67

**Ecole dans l'hôpital**

**9.b) Clinique Saint-Joseph**

Boulevard de Constantinople - 7000 Mons (fondamental)

Tél : 065/38 59 52

**Ecole dans l'hôpital**

**9.c) Réseau Hospitalier de Médecine Sociale - Clinique Louis Caty Baudour**

Rue Louis Caty, 136 - 7331 Baudour (fondamental)

Tél./Fax : 065/76 82 25 -

**Ecole « LES COLOMBES »**

**9.d) Hôpital de Warquignies**

Rue des Chauffour, 27 - 7300 Boussu (fondamental)

Tél. : 065/38 54 98

**Ecole dans l'hôpital**

**9.e) Centre Hospitalier Hornu-Frameries**

Route de Mons - 7301 Hornu (fondamental)

Tél. : 065/71 32 89 - Fax (hosp.) : 065/71 33 33

**Ecole dans l'hôpital**

**9.f) RHMS La Madeleine**

Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath

Tél. : 068/26.21.11

**Ecole dans l'hôpital - Ouverture septembre 2010**

**9 a, b, c, d, e et f.** = implantations de l'école d'enseignement spécialisé provincial du "CLAIR LOGIS" (CPESM) - Impasse de la Chapelle, 40 - 7021 Havré (enseignement spécialisé de type 5a)

Tél. : 065/87 94 00 - Fax : 065/87 94 09 - [le.clair.logis@skynet.be](mailto:le.clair.logis@skynet.be)

---

**D. Région de Charleroi**

**10.a) Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi (fondamental et secondaire)**

Boulevard Paul Janson, 1 - 6000 Charleroi

Tél. fondamental : 071/92 13 33 - secondaire : 071/92 13 34

**Ecole dans l'hôpital**

**10.b) C.H.U. André VESALE**

Route de Gozée, 706 - 6110 Montigny-le-Tilleul (fondamental)

Tél. : 071/92 15 76

**Ecole dans l'hôpital**

**10.c) Centre Orthogénique**

Rue du Mayeuri, 30 - 6032 Mont-sur-Marchienne (fondamental)

Tél. : 071/43 03 87

**Ecole dans l'hôpital**

**10.d) CHU Vincent Van Gogh (secondaire)**

Rue de l'hôpital 55 - 6030 Marchienne-au-Pont

Tél. : 071/920579

### Ecole dans l'hôpital

10. a, b, c et d = implantation de l'école d'enseignement spécialisé l'« **ECOLE-CLINIQUE PROVINCIALE** » - Rue de Lodelinsart, 157 - 6061 Montignies-sur-Sambre (enseignement spécialisé de type 5a) - Tél. : 071/41 13 18 - Fax : 071/42.04.10 - [alain.szucs@hainaut.be](mailto:alain.szucs@hainaut.be) - [rebecca.dhaeyer@hainaut.be](mailto:rebecca.dhaeyer@hainaut.be) (fondamental) - [anne.severin@hainaut.be](mailto:anne.severin@hainaut.be) (sec)

---

### E. Région de La Louvière

#### 11. a) Hôpital de Jolimont

Rue Ferrer, 159 - 7100 Haine-Saint-Paul (fondamental)  
Tél. : 064/23 37 19 - [lamarelle-jolimont@entitejolimontoise.be](mailto:lamarelle-jolimont@entitejolimontoise.be)  
Ecole « L' AMARELLE »

#### 11.b) Hôpital Tivoli

Boulevard de Tivoli - 7100 Haine-Saint-Paul (fondamental)  
Tél. : 064/27 63 19  
Ecole « LA CORALLINE »

#### 11 c) Centre psychothérapeutique de jour Charles-Albert FRERE

Rue de Nalines, 650 (fondamental)  
6061 - Marcinelle  
Tél. : 071/43 16 89 - contact : M Fougny, directeur du centre - Fax : 071/471.656  
Ecole dans l'hôpital

#### 11 a, b et c = implantations de l'école d'enseignement spécialisé « Le piolet »

Rue de la Franco-Belge, 55 - 7100 La Louvière Tél./fax : 064/26 46 53 -  
[nathdujardin@hotmail.com](mailto:nathdujardin@hotmail.com)

---

### F. Région de Liège

#### 12. Centre Hospitalier Régional Hutois

Rue des Trois Ponts, 2 - 4500 Huy (fondamental)  
Tél. : 085/27 27 43 - Fax : [ecole.pediatrie@chh.be](mailto:ecole.pediatrie@chh.be)  
Ecole dans l'hôpital : implantation de l'école «Château Vert» - 4500 Ben-Ahin -Tél.: 085/61 26 70

---

#### 13. Clinique de l'Espérance

Rue St-Nicolas, 447 - 4420 Saint-Nicolas (fondamental)  
Tél. : 04/224 91 05 - Fax : 04/224 91 08 (pédiatrie)  
Ecole dans l'hôpital : implantation de l'école **Robert Bresseur** - Rue Jean d'Outremeuse, 57 - 4000 Liège Tél. : 04/342 38 78 - [contact@robertbrasseur.be](mailto:contact@robertbrasseur.be)

---

#### 14.a) Centre Hospitalier Régional - C.H.R. La Citadelle – Pédiatrie (salles 50, 51, 55, 57,59)

Boulevard du 12ème Ligne, 1 - 4000 Liège (fondamental + secondaire)  
Tél. : 04/225 73 56 - Fax : 04/225 73 56 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.b) Centre Hospitalier Universitaire - C.H.U. Sart-Tilman**

Domaine du Sart-Tilman - B35 - 4000 Liège-Angleur (fondamental + secondaire)

Tél. : 04/366 85 58 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.c) Centre Hospitalier Universitaire Notre Dame des Bruyères - Pédiatrie**

Rue de Gaillarmont, 600 - 4032 Chênée (fondamental + secondaire)

Tél. : 04/367 93 28 - Fax : 04/367 96 24 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.d) Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle CHPLT - Pédiatrie**

Rue du Parc, 29 - 4800 Verviers (fondamental)

Tél. : 087/21 27 88 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.e) Centre de Jour « La Manivelle »**

Boulevard de La Constitution, 153 - 4000 Liège (fondamental)

Tél. : 04/341 41 43 - Fax : 04/ 341 42 44 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.f) La Ferme du soleil - Centre de jour**

Chaussée Colonel Joset, 51 - 4630 Soumagne (fondamental)

Tél. : 04/377 22 80 - Fax : 04/ 377 12 49 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.g) Centre Hospitalier Psychiatrique - Petit Bourgogne**

Rue Prof. Mahaim, 84 - 4000 Liège (secondaire)

Tél. : 04/254 78 40 - Fax : 04/254 78 41 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.h) « La Cursive »**

Rue Vieille Montagne, 22 - 4000 Liège (secondaire)

Tél. : 04/227 81 74 - Fax : 04/228 08 13 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

« Ecole Léopold MOTTET : L'ECOLE DANS L'HÔPITAL ET AU DOMICILE »

**14.i) ECOLE Léopold MOTTET « ENSEIGNEMENT AU DOMICILE »**

Siège administratif : Place Ste Walburge, 1- 4000 Liège (primaire + secondaire)

Tél. : 04/227 79 13 - Fax : 04/227 17 30 - [efc.mottet@ecl.be](mailto:efc.mottet@ecl.be)

---

## **G. Région de Namur**

**15. Clinique Universitaire de Mont-Godinne**

Rue Docteur Therasse, 1 - 5530 Mont-Godinne (fondamental)

Tél. : 081/42 46 34

(NB : Association «l'Ecole à l'hôpital et à domicile» pour le secondaire

Correspondance : via Service social Rue Dr Therasse, 1 à 5530 Mt-Godinne)

**Ecole dans l'hôpital** : implantation de l'Institut Saint-Vincent à 5530 Yvoir

Tél. : 082/61 43 08 - [stvincent.yvoir@swing.be](mailto:stvincent.yvoir@swing.be)

---



#### **16. Centre Hospitalier Régional de Namur**

Avenue Albert 1er, 185 (2e étage) - 5000 Namur (fondamental)

Tél.: 081/23 05 81 -

Ecole "Trait d'Union" : implantation de l'école d'ens. spécialisé de la Communauté française

Institut Mariette DELAHAUT à 5100 Jambes - Tél. : 081/33 16 30 - Fax : 081/33 16 36

[ecole@chrnamur.be](mailto:ecole@chrnamur.be)

---

#### **H. Région de Luxembourg**

##### **17. Vivalia Cliniques du Sud-Luxembourg site St-Joseph**

Rue des Déportés, 137 - 6700 Arlon (fondamental)

Tel. (central) : 063/ 23 11 11 - Tel. (pédiatrie) : 063/ 23 17 00 Fax : 063/ 23 16 05

Ecole dans l'hôpital : implantation de Ecole d'enseignement spécial de la Com. Française

Chemin Morel, 71 - 6762 St-Mard Tél. : 063/57 85 33

---

#### **Ecoles francophones en région néerlandophone**

##### **18. Ecole "La Ruche" au Zeepreventorium (marin)**

Koninklijke baan, 5 - 8420 De Haan (fondamental)

Tél. : 059/23 56 38 - 0487/346648

Fax : 059/23 92 52

[Ecole.laruche@scarlet.be](mailto:Ecole.laruche@scarlet.be)

<http://www.ecolelaruche.sgr25.be>

##### **19. "Zeelyceum" au Zeepreventorium (marin)**

Koninklijke baan, 5 - 8420 De Haan (secondaire)

Tél. : 059/23 40 85

Fax : 059/23 92 52

[Buso.de.haan@q-o.be](mailto:Buso.de.haan@q-o.be)

[www.zeelyceum.be](http://www.zeelyceum.be)

---

#### **II.) Régime néerlandophone.**

Il existe également en Communauté néerlandophone, des écoles de types 5 (dont 2 du régime linguistique francophone voir ci-dessus).

---

## 4. Associations partenaires

### a. A.P.H. ou "Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté française de Belgique".



Association des Pédagogues Hospitaliers

#### Le siège social (et adresse):

C° : « Le Piolet »

Rue de la Franco-Belge, 55

7100 La Louvière

Fax : + 32 (0) 64/26 46 53

Site : [www.apb.be](http://www.apb.be)

Courriel : [betb1962@hotmail.com](mailto:betb1962@hotmail.com)

Compte Bancaire de l'APH : 000-3255870-65

C'est en 1990 que les enseignants du « type 5 » (tous réseaux confondus) de la partie francophone du pays, par l'entremise des directeurs ou de leurs représentants, ont décidé de constituer un groupe de travail afin de coordonner leurs actions en vue d'élaborer un projet éducatif qui envisage l'école comme un « stimulant à la guérison ». En 1992, le groupe s'érige en A.S.B.L. inter réseau : l'« Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté française de Belgique » ou plus simplement l'« A.P.H. » dont les principales missions peuvent se définir de la façon suivante :

- permettre aux jeunes malades, accidentés et (ou non) hospitalisés (enfants et adolescents) d'être soignés dans un environnement à leur mesure et à dimension plus humaine ;
- promouvoir l'enseignement de « type 5 » afin d'obtenir un encadrement mieux adapté aux pathologies, aux déficiences, etc., de manière à satisfaire les besoins et les attentes de chacun (jeunes, parents, enseignants, équipes médicales et de soins, écoles d'origine).

L'association tient annuellement un colloque organisé autour du thème de l'enseignement en hôpital qui, par l'originalité de sa conception, touche un large public (enseignants, étudiants, parents, équipes médicales et paramédicales, etc.). En outre, l'édition d'un périodique paraissant quatre fois par an : « Le Journal » permet à l'association de faire part des expériences réalisées, de communiquer des informations et de nouer des liens entre les pédagogues hospitaliers de la Communauté française de Belgique, ceux de la Communauté européenne et entre les élèves belges et étrangers. L'A.P.H. est ouverte à ceux (parents, enseignants, chercheurs, etc.) que la problématique de l'enseignement en hôpital interpelle.

Les renseignements complémentaires tels que : Comment se faire membre ? Quels sont les statuts ? Quelles sont les dates des réunions ou des congrès à venir ? etc. s'obtiennent en contactant le secrétariat de l'A.P.H. ou via le site Internet.

## b. Association « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile ».



### Le siège social (et adresse):

Rue de la Cambre, 77

1150 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 770 71 17

lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h30

+32 (0)2 731 59 66, le jeudi de 17 h à 19 h

Fax : +32 (0)2 770 77 57

Site : [www.ehd.be](http://www.ehd.be)

Courriel : [info@ehd.be](mailto:info@ehd.be) - [trio@ehd.be](mailto:trio@ehd.be)

L'asbl "L'Ecole à l'hôpital et à domicile" (E.H.D.) envoie des enseignants bénévoles à tout enfant ou adolescent malade, à l'hôpital ou à domicile. Les enseignants prennent en charge tout enfant en âge scolaire, qu'il soit du niveau maternel, fondamental ou secondaire.

Dans les hôpitaux où existe une école de type 5, les enseignants de l'asbl travaillent en complémentarité avec les enseignants de cette école hospitalière. Dans les hôpitaux ne disposant pas d'école de type 5, les professeurs de l'asbl donnent cours gratuitement à tout enfant qui le souhaite.

L'association envoie également partout en Belgique, des enseignants bénévoles au domicile des enfants malades ou convalescents.

## c. E.A.D. ou « L'Enseignement à Distance ».



### Le siège social (et adresse):

Cité Administrative de l'Etat -

Direction de l'E.A.D

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 690 82 82

Fax : +32 (0)2 690 82 99

Site: [www.ead.cfwb.be](http://www.ead.cfwb.be)

Courriel : [ead@cfwb.be](mailto:ead@cfwb.be)

« L'Enseignement à Distance » de la Communauté française de Belgique offre la possibilité aux personnes hospitalisées pour une longue durée, qu'il s'agisse de jeunes élèves, d'étudiants ou d'adultes, de suivre une ou plusieurs formation(s) parmi un choix de plus de cent cinquante cours de niveaux différents (fondamental, secondaire et supérieur) dans un cadre individualisé.

« L'Enseignement à distance », c'est un peu comme une boîte à outils mise à disposition de chacun pour qu'il vienne y puiser ce dont il a besoin, qu'il soit amené à se former de manière régulière ou qu'il soit amené à interrompre momentanément sa formation pour des raisons de santé.

d. H.O.P.E. ou « Hospital Organisation of Pedagogues in Europe ».



Le siège social (et adresse de correspondance):

C° L'École Escale  
Avenue Hippocrate, 10 Bte 8510  
1200 Bruxelles

Site : [www.hospitalteachers.eu](http://www.hospitalteachers.eu)

Courriel: [christian.lieutenant@gmail.com](mailto:christian.lieutenant@gmail.com)

Association internationale à buts scientifique et pédagogique réunissant des membres de plus d'une vingtaine de pays, pour la plupart européens, H.O.P.E. est une A.S.B.L. regroupant des pédagogues hospitaliers.

H.O.P.E. veille à favoriser des rapprochements avec tous ceux qui sont intéressés par le fonctionnement de ce secteur particulier de l'éducation ou qui, étant donné la nature de leurs activités professionnelles ou de leurs recherches, sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'enseignement organisé à l'hôpital ou au domicile des élèves. Deux congrès de pédagogues hospitaliers sont à l'origine de la création de H.O.P.E. (Ljubljana en 1988, Vienne en 1992).

Ses objectifs sont :

- œuvrer pour la reconnaissance et pour l'application du droit des jeunes malades, accidentés, hospitalisés ou convalescents à domicile à recevoir un enseignement approprié à leurs besoins dans un environnement adéquat ;
- promouvoir l'enseignement en milieu hospitalier et défendre les intérêts de la profession ;
- encourager l'essor de la recherche pédagogique dans les domaines en rapport avec l'enseignement à l'hôpital ;
- favoriser les liens avec d'autres catégories professionnelles (équipes hospitalières, etc.).
- assurer la diffusion des informations (journées d'études, recherches, ...) en relation avec l'enseignement aux jeunes malades.

-----

## 5. Services de l'Administration de l'Enseignement Spécialisé et Ministère en charge de l'Enseignement + références décrétales

### 1. Services administratifs et inspection :

Mme Lise-Anne HANSE, Directrice générale de l'enseignement obligatoire  
Ministère de la Communauté Française - DGEO - 3e étage - bureau 3F 301  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles - 02/690.83.00 - [lise-anne.hanse@cfwb.be](mailto:lise-anne.hanse@cfwb.be) (fax : 02/690.85.83)

Directeur de l'enseignement spécialisé : Monsieur William FUCHS  
Ministère de la Communauté Française - DGEO - 2e étage - bureau 2F255  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 - Bruxelles - 02/690.83.94 - [william.fuchs@cfwb.be](mailto:william.fuchs@cfwb.be)

M André CAUSSIN  
Inspecteur coordinateur de l'enseignement spécialisé  
Ministère de la Communauté Française - DGEO - 1er étage - bureau 125  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles - 02/690.80.80 - [andre.caussin@cfwb.be](mailto:andre.caussin@cfwb.be)  
(Secrétariat : Mme Karin DELCHAMBRE : 02/690.80.81)

### 2. Ministère en charge de l'enseignement :

Mme Marie-Dominique SIMONET  
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale  
Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 Bruxelles - <http://simonet.cfwb.be> - <http://www.marie-do.be>

M Jean-François DELSARTE,  
C/° cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet  
Conseiller enseignement fondamental et secondaire spécialisé  
Place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles  
Tel +32 2 801 78 54 - Fax +32 2 801 78 57 - [jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be)

M Didier DURAY,  
C/° cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet  
Conseiller Adjoint Enseignement spécialisé  
Place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles  
Tel +32 2 801 78 64 - Fax +32 2 801 78 57 - [didier.duray@gov.cfwb.be](mailto:didier.duray@gov.cfwb.be)

## 6. Quelques références « légales »

- Décret du 24/07/97 – MB du 23/09/97 définissant les **missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire** et organisant les **structures propres à les atteindre** :  
<http://users.skynet.be/IEF.be/articles/leg/decret240797/Tabledesmatieresdecret240797.htm>
  - Décret de la Comm. franç. **organisant l'enseignement spécialisé – 03/03/2004**  
[http://www.enseignement.be/@librairie/documents/textes\\_officiels/d%E9cret\\_organisation.pdf](http://www.enseignement.be/@librairie/documents/textes_officiels/d%E9cret_organisation.pdf)
  - circulaire 1756 du 14/02/07 § 1.3.6 à **propos du C.E.B. dans l'enseignement spécialisé** : Dans les écoles pour enfants malades, la passation peut être organisée dans les murs de l'hôpital, sous sa responsabilité. La délivrance du CEB reste de la compétence de l'école d'origine ou du jury externe si l'élève n'est pas inscrit dans une école d'origine. [http://www.adm.cfwb.be/index.php?m=doc\\_view&do\\_id=1939](http://www.adm.cfwb.be/index.php?m=doc_view&do_id=1939)
  - Dispositions relatives à l'enseignement à domicile : décret du 03/03/2004  
[http://www.enseignement.be/@librairie/documents/textes\\_officiels/d%E9cret\\_organisation.pdf](http://www.enseignement.be/@librairie/documents/textes_officiels/d%E9cret_organisation.pdf)  
(→ chapitre Ier art. 3 ; chapitre IX art. 125 – 2° ; et chapitre XI art. 159 à 163)
- **Avis du Conseil supérieur de l'Enseignement Spécialisé** : <http://www.enseignement.be/csces>
- A propos de l'enseignement à domicile : c/f avis 121 du 9/06/2001 du Conseil Supérieur p. 25 §5 recommandation - recommandations en terme d'organisation et rapport du groupe de travail « DOMI » du 9/06/2001
  - A propos de la prise en charge des ados dans les petits services de pédiatrie : c/f avis 121 du Conseil Supérieur p. 25 §5 recommandation - recommandations en terme d'organisation (+ annexe 1 p. 53 : prise en compte du lieu réel des besoins – Equipe minimale de base)
  - A propos du « Contrat pour l'école » : avis 125 du 10/05/2006

### Rappels :

#### 1°) Obligation scolaire et droit à la scolarité

	Enseignement Ordinaire	Enseignement Spécialisé → droit de 2 ½ à 21 ans
Niveau maternel	Droit dès 2 ½ ans	Types 2, 3, 4, 5, 6, 7
Niveau primaire	Obligation scolaire de 6 à ...	Types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Niveau secondaire	... 18 ans	Types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Type 5 = enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs des enfants et des adolescents malades et / ou convalescents



quelle que soit la durée du séjour et quelle que soit l'école d'origine

#### 2°) Enseignement à domicile :

Un jeune peut bénéficier d'un enseignement à domicile à condition d'avoir obtenu un avis favorable de la Commission consultative compétente. Cette commission examine si le jeune est effectivement « non transportable », s'il sera convalescent et donc empêché de se rendre dans son école d'origine pendant minimum 6 semaines.


## 7. Charte européenne \* pour le droit à l'enseignement des enfants et adolescents à l'hôpital et à domicile

1. Tout enfant \*\* malade a droit à une prise en charge scolaire à l'hôpital ou au domicile.
2. L'objectif de l'enseignement aux enfants malades est d'assurer la continuité de leur scolarité afin de redonner à chacun son statut d'élève.
3. L'école dans l'hôpital structure la communauté d'enfants et normalise la vie quotidienne. Les activités scolaires sont organisées en classe soit en groupe soit individuellement ou au chevet.
4. L'enseignement à l'hôpital ou au domicile doit répondre aux besoins et capacités de l'enfant en coopération avec l'école d'origine pour préparer son retour.
5. Le lieu d'enseignement, l'environnement et le matériel scolaire doivent être adaptés aux besoins des enfants et adolescents malades. Les nouvelles technologies (les techniques de communication) doivent aussi être utilisées pour éviter l'isolement de l'enfant.
6. L'enseignement dépasse le strict programme officiel et inclut des sujets relatifs aux besoins spécifiques de l'enfant malade. Les méthodes de travail doivent être diversifiées.
7. Les enseignants travaillant à l'hôpital ou au domicile doivent être qualifiés et bénéficier d'une formation permanente.
8. Les enseignants hospitaliers sont membres à part entière de l'équipe pluridisciplinaire et sont reconnus comme référents scolaires. Ils sont aussi le lien entre le monde hospitalier de l'enfant et son école d'origine.
9. Les parents sont informés du droit à la scolarité de leur enfant malade, de la conduite du programme éducatif et sont considérés comme des partenaires responsables.
10. L'élève est considéré comme une personne à part entière ce qui implique le secret professionnel et le respect de ses croyances.

\* *Charte approuvée lors de l'A.G. de l'association européenne des pédagogues hospitaliers – H.O.P.E. - à Barcelone le 19/5/2000 [existe en 4 versions officielles (allemande, anglaise, espagnole et française) tenant compte des particularités spécifiques à chaque langue et à chaque culture]*

\*\* *tout au long de la charte, le terme "enfant" doit être compris au sens "enfant et adolescent" - le terme "élève" au sens "élève - collégien et lycéen"*

## 8. Suggestions bibliographiques

1. A.P.A.C.H.E., Un livre ... pour le dire, Février 1994 - BP 162 - 92 185 Anthony Cedex
2. A.P.H.C.F.B., "Elève mais malade ou Malade mais élève ?", Mars 1994 (3e Ed.)
3. C.E.D.E.E.S, L'enseignement de type 5 ou l'école à l'hôpital, actes du colloque (22-23/10/97)
4. BOIMARE S., L'enfant et la peur d'apprendre, Dunod - Paris 1999
5. PEYRARD J.P., L'enseignement en milieu hospitalier. La leucémie ou le complément d'objet direct, L'Harmattan, Paris 1999
6. LAROUSSINIE F., Tête en l'air- du soleil pour les enfants malades, Ramsay, Paris 2000
7. READAPTATION (les cahiers de l'intégration) Hors série Mai 2000 - Paris (\* /33/1/43.21.46.05)
8. DOMMERGUES JP, LEVERGER G, RAPPOPORT D., Droit de savoir, savoir dire - L'enfant malade - Ed Belin 2003
9. ROBAEY Y., Enseigner à des jeunes malades accidentés, hospitalisés ou convalescents, Ed. Erasme, Namur 2004
10. Ligue des Droits de l'Enfant, LIVRE BLANC : accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école ..., Ed Rencontres asbl Jivé, 2004 - **nouvelle édition « enrichie »**  
 disponible dès septembre 2010 : Ed resp. : Jean Pierre Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant, 705, Hunderenveld à 1082 Bruxelles - [www.liguedesdroitsdelenfant.be](http://www.liguedesdroitsdelenfant.be)
11. COURTECUI SSE V., L'adolescent malade, ce qu'il faut savoir - Ed Armand Colin - Paris 2006
12. MEDECIN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, La souffrance psychique e l'enfant et de l'adolescent (actes de la journée du 20/01/2006) - Ed AFPSSU -Paris 2006
13. BOURDON P., ROY J., Enfants malades ou accidentés, quand l'école va au domicile - Ed Delagrave - Paris 2006

## 9. Sites utiles

Outre les sites des associations partenaires reprises ci-dessus, nous vous suggérons la visite des sites suivants (liste non exhaustive) :

- a) [www.hospichild.be](http://www.hospichild.be) : mis en place à l'initiative des **ministres bruxellois en charge de la santé**, a pour ambition d'aider celles et ceux qui sont amené(e)s à un moment de leur vie à côtoyer un enfant malade et hospitalisé ou à l'accompagner **AVANT**, **PENDANT** et **APRES** son séjour à l'hôpital. Vous ne trouverez sur ce site **aucune information médicale**, mais bien tout ce qui concerne les aspects administratifs, économiques, scolaires ou professionnels de l'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans.
- b) **yello** : via la fédération belge contre le cancer cliquer sur le logo « Yello » dans le bandeau de gauche  
[www.cancer.be](http://www.cancer.be) soutien aux ados souffrant d'un cancer (et à leur école)
- c) [www.takeoff-asbl.be](http://www.takeoff-asbl.be) Eviter le décrochage scolaire des jeunes ayant une maladie longue durée et leur permettre de rester en contact avec leurs proches, leur école d'origine, ..., en mettant à disposition du matériel informatique, une connexion Internet



- d) <http://www.bednet.be> un projet pilote pour la Communauté néerlandophone qui a pour objectif de permettre à chaque enfant soumis à une hospitalisation de longue durée de pouvoir participer via Internet aux cours donnés dans sa propre classe. Le site créera un environnement d'enseignement interactif et un espace de jeux.
- e) <http://www.japprendsahopital.be> le rôle de cette A.S.B.L. consiste à recueillir de l'argent afin de donner le moyen à des écoles de T5 de mener à bien leurs projets  
*NB : ce site ne reprend pas toutes les coordonnées des écoles de T5*
- f) <http://www.educationdupatient.be> ses activités diversifiées touchent à divers domaines liés au développement et à la promotion de la santé. Le Centre dispose d'une bibliothèque spécialisée et participe à des recherches et campagnes éducatives
- g) <http://www.liguedesdroitsdelenfant.be> La Ligue des Droits de l'Enfant a pour but de combattre l'injustice et toute atteinte arbitraire aux droits de l'enfant ainsi que de veiller au respect des droits des enfants tels que décrits, entre autres, dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme. La Ligue tente de faire évoluer ces textes afin de toujours améliorer les droits des enfants.
- h) <http://www.associationhu.org> association belge pour l'humanisation des hôpitaux, représentant national auprès de l'association internationale EACH.

## 10. Remerciements

à chaque direction d'école de T5 pour leur précieuse collaboration à la mise à jour de ce dossier

ainsi qu'à SERDU pour sa gracieuse et fidèle participation.

*- Mise à jour septembre 2010 -*